

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2015

Présents : L. BARAFORT, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-M JACQUOT, P. MAZOYER, T. SOUSTELLE

Absent : J-C GARNIER qui a donné pouvoir à Laure BARAFORT

Mme Claude Lise RIBOT, adjoint administratif est présente, *prend des notes lors de la séance.*

Point 1 : Convention d'application PNC 2015 – 2016

Madame Sylvette MATTEOLI référente du Parc National des Cévennes a été invitée à cette réunion du Conseil Municipal pour donner les explications nécessaires avant le vote autorisant le Maire à signer ladite convention d'application. Le bureau du Parc National se réunit le 26 juin 2015 pour étudier les réponses des communes.

Madame S. Mattéoli présente rapidement la Charte et les points d'engagements des signataires pour une période de 15 ans allant 2014 - 2029

Après en avoir débattu, le conseil s'accorde sur les points suivants :

La commune s'engage dans la démarche « zéro pesticides », la réhabilitation des murs en pierres sèches, la baisse de consommation en matière d'éclairage public, l'exonération de la taxe foncière non bâti pour les agriculteurs en cours de démarche d'agrément « bio » ou agréés « bio ».

Le conseil municipal autorise Madame BARAFORT à signer la convention 2015 – 2016 du PNC sur les points précités.

Adopté à l'unanimité

Madame MATTEOLI quitte la réunion à 20h50.

Point 2 : Convention d'adhésion à la médecine du travail du CG30

Le Maire fait part des obligations de la Collectivité en matière de Médecine Préventive.

Le Centre Départemental de Gestion ayant mis en place ce service à des conditions avantageuses, il propose d'y adhérer.

Le Conseil Municipal après discussion :

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au service de Médecine Préventive du Centre Départemental de Gestion.

DONNE pouvoir au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Point 3 : Présentation de la zone de coupure de combustible

DDTM est agréée pour faire l'étude. **Accord de principe.**

Point 4: SMEG – Avis du conseil au sujet de la mise en place de borne de recharge de voiture électrique ou hybride sur la commune

Compte tenu de la taille de la commune et du coût, le conseil
DECIDE de donner un avis « pas favorable »

Pas favorable

Point 5 : CEREG – Début des travaux de l'entreprise Lacombe Bonnet

L'entreprise Lacombe Bonnet a commencé l'installation des vannes et compteurs sur les conduites d'eau potable de la commune. Les travaux dureront trois semaines à un mois. La population sera informée en cas de coupures d'eau.

Point 6 : Marché estival

A l'heure actuelle, 14 artisans sont engagés, 6 sont en attente ; 5 producteurs ont répondu présents.

Création de la régie de recettes « Marché Estival »

Madame BARAFORT donne la parole à Mme Claude Lise RIBOT.

Celle-ci explique que pour gérer la vente des repas et boissons du Marché Estival organisé par la commune, le dimanche 16 août 2015, la création d'une régie de recettes est obligatoire et légale. Elle sera nommée « Marché Estival » (cette formule n'entraîne pas d'obligation de bloquer une somme en préfecture)

Madame Claude Lise RIBOT est régisseuse ; Monsieur Denis VINCENTY est régisseur suppléant.

Madame Claude Lise RIBOT et Monsieur Denis VINCENTY ne souhaitent pas être rémunérés pour cette charge.

Un carnet à souche sera utilisé pour les paiements ; un fond de caisse sera fourni par le percepteur.

Après en avoir débattu, le conseil **DECIDE** la création de la régie de recettes « Marché estival »

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Dans le cadre de la démarche de Territoire à énergie positive portée par le Syndicat de la Vallée du Galeizon

La commune choisit de réduire sa consommation d'éclairage public.

L'entreprise Valette qui assure la maintenance des candélabres a été interpellée et proposera des dispositifs adaptés ainsi que leur coût, suite à son bilan annuel.

Le conseil donne un accord de principe sur ce dossier.

Accord de principe

Subventions

Le maire annonce l'accord du conseil départemental et de l'Etat quant à la demande de subventions pour la réfection du chemin de la Chèvrerie communale.

L'accord du conseil départemental est également acquis pour la création du Cimetière communal.

Dette

M. GOMEZ, ancien chevrier a écrit à M. GREGOIRE pour demander une remise de dette. M. GREGOIRE interpelle le conseil pour avis.

La dette s'élève à 1072,95 euros.

Le conseil DECIDE après débat d'échelonner la dette à 50 euros/ trimestre ou 20 euros/ mois.

Une lettre sera adressée à M. GREGOIRE en ce sens, pour établir un nouvel échéancier.

Cérémonie du 14 juillet 2015

Elle est fixée à 11h30 au Plô.

Prochain conseil : **le 22 juillet 2015 à 19h30**

Fin de la séance : 22h30